



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-097

PUBLIÉ LE 4 MAI 2026

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-04-30-00004 - CLE FL DELEGATION SIGNATURE SCI TARA LE
MANOIR SUR SEINE (1 page)

Page 3

EPF Normandie

R28-2026-04-30-00004

CLE FL DELEGATION SIGNATURE SCI TARA LE
MANOIR SUR SEINE

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM à MADAME CAROLINE LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général par intérim de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté d'Agglomération SEINE EURE le 30 Septembre 2025 pour la prise en charge du foncier, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie le 26 Août 2025, et délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération SEINE EURE le 19 Juin 2025,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Nicolas CARPENTIER, notaire associé au sein de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « Capucine LESAULT et Nicolas CARPENTIER - NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial, sis à PONT-DE-L'ARCHE (Eure), Place Aristide Briand , ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par le Notaire susmentionné, ou tout autre notaire associé ou salarié de l'étude par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la S.C.I TARWA, du local commercial sis à LE MANOIR (27460), 1 Place Communale, cadastré section A numéro 678 d'une contenance de 1a 20ca, moyennant le prix de **VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000,00 EUR)** et qui sera réglé entre les mains de Maître Nicolas CARPENTIER, notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à ROUEN, le 30/04/2026
Le Directeur Général par intérim,

Signé le 30/04/2026
Gilles GAL



✓ Certifié par  yousign

Notifiée à ROUEN le 30/04/2026
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Signé le 30/04/2026
Caroline LEFEBVRE EVENOT



✓ Certifié par  yousign